

DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION « MAITRE(SSE) DE MAISSON »

Lieu de Formation – Saintes (17)*

Mois	Date	Nombre de jours
Octobre 2023	16, 17, 18, 19, 20	5 jours
Novembre 2023	13, 14, 15, 16, 17	5 jours
Décembre 2023	18, 19, 20, 21, 22	5 jours
Janvier 2023	15, 16, 17, 18, 19	5 jours
Mars 2023	4, 5, 6, 7, 8	5 jours
Avril 2023	8, 9, 10, 11, 12	5 jours
Mai 2023	29, 30, 31	3 jours
	Total de formation	33 jours = 231 h

** sous réserve de place disponible*

Sessions stages pratiques :

Mois	Date	Nombre de jours
Session 1	Du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023 Le 4 et 5 décembre 2023	7 jours
Session 2	Du 8 au 12 janvier 2024	5 jours
Session 3	Du 29 janvier au 2 février 2024	5 jours
Session 4	Du 5 au 9 février 2024	5 jours
Session 5	Du 18 au 22 mars 2024 Du 25 au 28 mars 2024	8 jours
	Total de formation	30 jours

Renseignements concernant le candidat à la formation :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse mail :

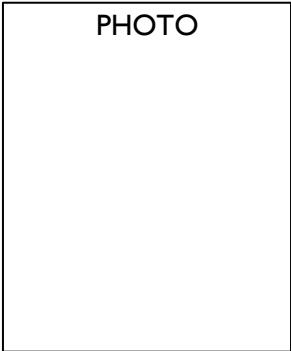
Adresse :

.....

Téléphone :

Fonction actuelle :

Depuis quelle date :



Financement de la formation :

Pôle-Emploi

Identifiant Pôle-Emploi :

Agence Pôle-Emploi :

Fait à : le.....

Signature du Demandeur d'Emploi

Joindre au dossier de candidature :

- 2 photos d'identité dont une collée sur la première page du dossier d'inscription (au verso desquelles vous aurez noté votre nom)
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie des diplômes ou certificats en cas de demande de dispense
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 3 mois.

Dossier à retourner avant le 13 juillet 2023 à :

IRTS Poitou-Charentes – Secrétariat MM/SN – 1, rue Guynemer - BP 215 – 86005 Poitiers Cedex
Responsable de formation et Référent de parcours : Dominique SYLVESTRE BARON
Secrétariat : Isabelle PISSARD
mm@irts-pc.eu Tél : 05 49 37 60 05

Demande de dispense* :

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de l'HACCP (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de la qualification Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) SNQ (dispenses suivant la date d'obtention de la qualification)
- Pour les professionnels attestant du CQP Surveillant(e) de Nuit
- Pour les professionnels attestant de la qualification de Maître.sse de Maison obtenue avant le 01.01.2015

	Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de Maison		
	Bloc 1 Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie 70h	Bloc 2 Accompagnement des Personnes 77h	Bloc 3 Participation à l'équipe Pluri-professionnelle 49h
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X

*** joindre impérativement la copie de votre certificat/diplôme AVANT l'entrée en formation.
Toute demande faite après l'entrée en formation ne sera pas prise en compte.**